

# DÉTAILLANTS

Dans le processus de déclaration, il est important d'expliquer la méthodologie que vous avez utilisée afin de collecter ou d'estimer vos données. Vous pouvez le faire directement dans notre portail de déclaration ÉCO-D sous la section à cet effet.

Cela nous fournira l'ensemble des détails et précisions nécessaires à l'évaluation de votre déclaration, et nous permettra de comprendre les spécificités de votre entreprise.

La description de la méthodologie se réalise en trois grandes étapes :

- 1 Transmettez les informations pertinentes sur votre entreprise;
- 2 Expliquez les grandes étapes abordées pour calculer les poids des matières visées;
- 3 Donnez des détails et précisions afin que votre déclaration soit plus claire lors de notre évaluation.

## ÉTAPES MÉTHODOLOGIQUES (LORS DE LA CRÉATION DES FICHIERS DE TRAVAIL)

- 1 Dressez la liste de tous les produits vendus durant l'année de référence.
- 2 Déterminez à qui incombe la responsabilité de chaque produit :
  - incluez dans votre déclaration tous les contenants, les emballages et les imprimés relatifs à vos marques privées et celles pour lesquelles vous agissez à titre de premier fournisseur au Québec.
- 3 Pour les produits pour lesquels vous êtes responsables, identifiez les composantes de chaque produit. Par exemple, pour une bouteille d'eau vendue à l'unité, vous devriez déclarer :
  - le poids de la bouteille incluant l'étiquette;
  - le bouchon.
- 4 Veuillez noter qu'à partir du Tarif 2018, les contenants, les emballages et les imprimés vendus comme produits (CEI produits) seront visés et devront être déclarés par votre entreprise, si applicable. Par exemple :
  - assiettes à tartes en aluminium;
  - sacs à collation, à sandwich et à congélation;
  - assiettes et verres en carton et en polystyrène.



**5** Incluez tous les emballages secondaires et tertiaires qui se retrouveront ultimement chez le consommateur.

Par exemple :

- pellicule plastique autour d'un emballage multiple de bouteilles d'eau et son plateau.

**6** Incluez les matières ajoutées au point de vente.

Par exemple :

- reçus de caisse ou factures;
- sacs d'emplettes ou sacs de prescriptions;
- barquettes de viande;
- emballages-cadeaux, etc.

**7** Incluez tous les imprimés liés au marketing.

Par exemple :

- circulaires;
- catalogues;
- encarts;
- livrets promotionnels, etc.

**8** Listez tous les contenants, les emballages et les imprimés utilisés lors des commandes en ligne.

Par exemple :

- boîtes d'expédition;
- enveloppes protectrices, etc.

**9** Répertoirez les produits distribués gratuitement lors d'événements spéciaux ou promotionnels.

**10** Indiquez les sources de données utilisées pour élaborer vos déclarations. Par exemple : les poids unitaires réels déterminés manuellement ou fournis par le fabricant, le fournisseur ou l'imprimeur.



## DÉDUCTIONS PERMISES (LORS DE LA CRÉATION DES FICHIERS DE TRAVAIL)

**1** Les emballages de transport qui ne sont pas ultimement destinés à un consommateur.

**2** Les contenants, les emballages et les imprimés récupérés lors de la livraison à domicile.

**3** La marchandise retournée qui :

- fait partie d'un rappel;
- est expirée;
- est endommagée et ne peut être vendue à un consommateur;
- est non distribuée.

**4** Tous les contenants, les emballages et les imprimés utilisés ou récupérés à l'interne, non vendus ou non distribués.

**5** Tous les contenants consignés.  
Par exemple : les boissons gazeuses, etc.

**6** Les contenants et les emballages dont le consommateur final est un établissement industriel, commercial ou institutionnel.

## INFORMATIONS À FOURNIR LORS DE LA DÉCLARATION EN LIGNE

**1** Décrivez vos activités, vos produits et le nombre de points de vente ou d'établissements au Québec.

**2** Mentionnez les changements survenus depuis la dernière déclaration.

**3** Expliquez les écarts marqués entre les quantités déclarées actuelles et celles de la dernière déclaration.

Par exemple :

- ↑ ou ↓ du chiffre de ventes (%);
- ouverture ou fermeture de magasins;
- réduction d'emballage;
- lancement de nouveaux produits;
- acquisition ou vente de marques;
- mise en place de nouvelles mesures;
- changement dans le type de matières.